Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Noeux-les-Mines

Plan de zonage

Vu pour être annexé à la délibération en date du 3 décembre 2024

PLU approuvé le :	PLU modifié le :
28 octobre 2011	3 décembre 2024

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme
Corinne LAVERSIN

N

0 250 500 m

Echelle (format A0) : 1 : 5 000

Réalisation CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Août 2024
Source CABBALR / Direction de l'Urbanisme
Carte éditée le 19/08/2024

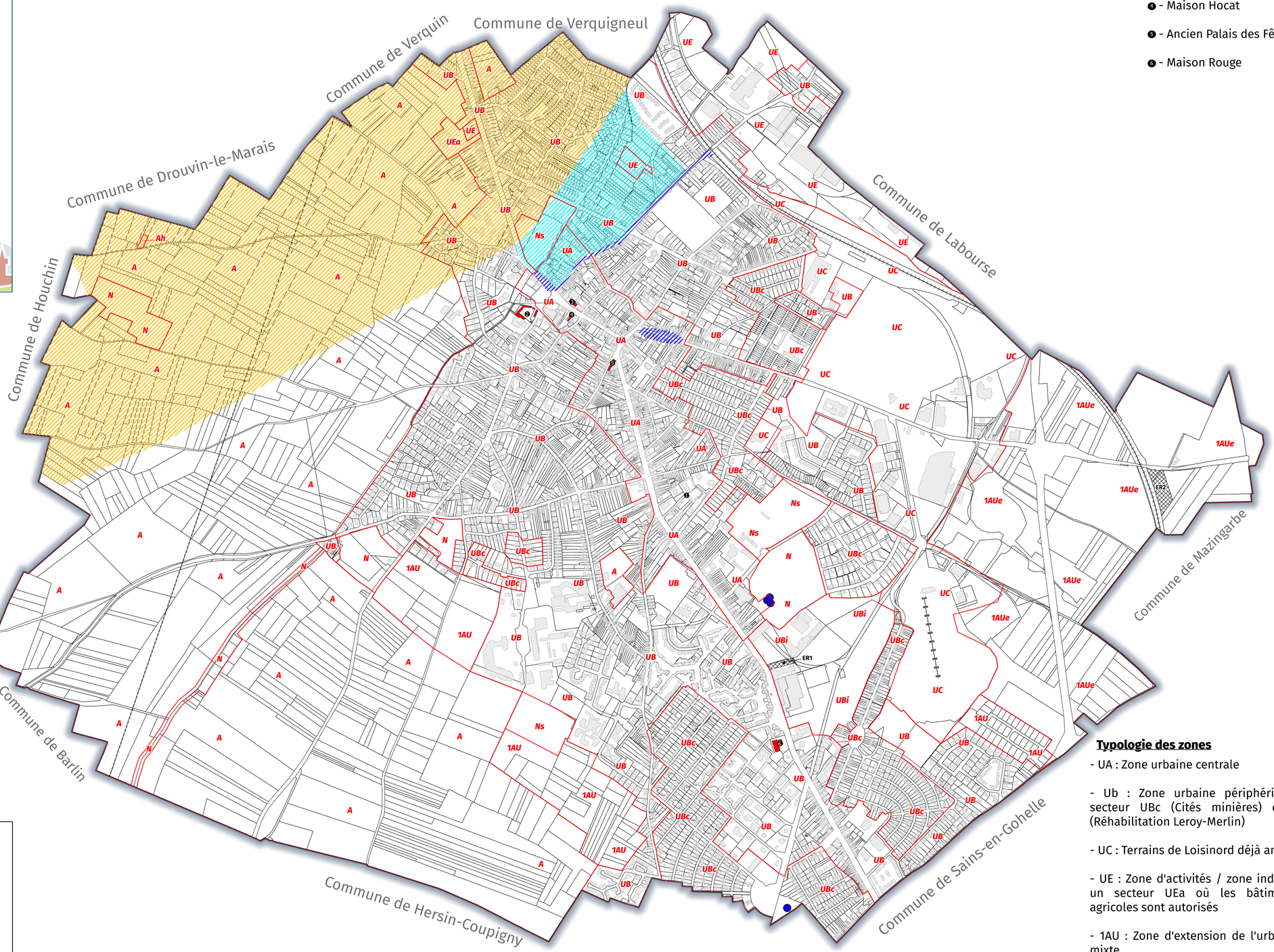

Légende

- Secteur et zone
- ER : Emplacement réservé au titre du L.123-1 du Code de l'Urbanisme
- Réservoir d'eau
- Zone soumise à un aléa faible du PPRN
- Zone soumise à un aléa moyen du PPRN
- Zone soumise à un aléa moyen pour le retrait/go

EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DE LA COMMUNE		
ER1	Accès au site de réhabilitation de Leroy-Merlin	1 769 m²
ER2	Réalisation d'une aire d'accueil de gens du voyage de 25 emplacements	6 581 m²

Patrimoine remarquable (L123-1-5.7° CU)

❶ - Moulin à huile Duchaussoy

❷ - Ferme Courcelles

❸ - Hôtel de ville

❹ - Maison Hocat

❺ - Ancien Palais des Fêtes

❻ - Maison Rouge

Typologie des zones

- UA : Zone urbaine centrale

- Ub : Zone urbaine périphérique, comportant un secteur UBc (Cités minières) et un secteur UBi (Réhabilitation Leroy-Merlin)

- UC : Terrains de Loisinord déjà aménagés

- UE : Zone d'activités / zone industrielle, comportant un secteur UEa où les bâtiments d'exploitation agricoles sont autorisés

- 1AU : Zone d'extension de l'urbanisation à vocation mixte

- 1AUE : Zone d'extension de Loisinord ("Loisinord 2")

- A : Zone agricole protégée, comprenant un secteur Ah correspondant à l'habitat isolé

- N : Zone naturelle protégée, comprenant un secteur Ns dévolu aux activités sportives